

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 07/12/2009

Date de la convocation:

01/12/2009

Date d'affichage:

02/12/2009

L' an 2009 et le 7 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil
communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 59

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, FISCHER Evelyne, HITTLER Marie-Antoinette, KOCHER Bernadette, MM : BALL Jean-Claude, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, LAXENAIRE DISCH Christophe, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, METZGER Jean-Pierre, MEYER-KUHN Charles, OTT Alexis, SCHAEFER Marc, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :

M. BERTRAND Jean-Louis, 7ème vice-président.

Réf : 099.2009

Vote : A la majorité

Pour : 50

Contre : 4

Abstentions : 3

Mention exécutoire : Non

099.2009 : Opération compostage : fixation du prix des composteurs et de la participation financière de la communauté de communes.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

VU la délibération du conseil communautaire n° 068/2006 du 10 avril 2006 décidant la participation de la communauté de communes de la vallée de la Sauer à la démarche d'animation et de communication sur le " compostage individuel Nord Alsace " engagée, à titre expérimental, par l'A.D.E.A.N. (association pour le développement de l'Alsace du Nord),

Considérant la consultation organisée en vue de la réalisation de composteurs qui seront mis en vente dans le cadre de l'opération de promotion du compostage à laquelle participe la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 23.11.2009,

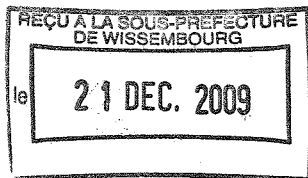
Entendu l'exposé du vice-président M. Joseph GOETZ,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 4 voix contre et 3 abstentions, décide :

- de valider le prix de vente des composteurs proposé au public à 25 € TTC l'unité,
- de la mise en vente des composteurs au travers de la régie de recettes de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn au prix de 25 € TTC l'unité, sous condition de participation à une séance de formation (réunion d'information, atelier pratique, animation...) sur le compostage organisée dans le cadre de l'opération de promotion du compostage individuel portée par l'ADEAN,
- valide le coût résiduel de 2,05 € TTC par composteur restant à charge de la communauté de communes (soit un total de 307,50 € TTC au minimum et 922,50 € au maximum sur 3 ans),
- autorise le président à solliciter les subventions auprès de l'ADEME, du Conseil général du Bas-Rhin, et du SMICTOM du nord du Bas-Rhin,
- autorise le président à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 16/12/2009

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

A large, stylized handwritten signature in dark ink, appearing to be 'J. Haas'.



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :